

## **Carte de retrait ou carte bancaire : quelles différences ?**

La **carte de retrait** vous permet de retirer de l'argent dans les distributeurs de votre banque. Vous ne pouvez pas faire de paiement avec cette carte. Elle est généralement gratuite.

La **carte bancaire** vous permet de retirer de l'argent dans les distributeurs de toutes les banques. Elle vous permet également d'effectuer des paiements chez les commerçants ou à distance (téléphone et internet). La carte bancaire peut être à débit immédiat, c'est-à-dire que le montant des achats est prélevé immédiatement sur votre compte. Elle peut aussi être à débit différé, c'est-à-dire que le montant total des achats réalisés dans le mois est prélevé sur votre compte en une seule fois et à date fixe.

La carte bancaire est généralement payante. Les tarifs dépendent de la [convention de compte](#).

### **À savoir**

des frais de gestion peuvent être facturés par votre banque si vous retirez de l'argent dans d'autres établissements bancaires.

### **Moyens de paiement**

#### **Carte bancaire**

[Délivrance et retrait d'une carte](#)

[Paiement par carte](#)

[Fraude à la carte bancaire](#)

[Vol de sa carte bancaire](#)

[Perte de sa carte bancaire](#)

#### **Chèque**

[Paiement par chèque](#)

[Vol d'un chèque ou d'un chéquier](#)

[Perte d'un chèque ou d'un chéquier](#)

[Interdiction d'émettre des chèques](#)

#### **Espèces**

[Retrait d'espèces](#)

[Paiement en espèces](#)

### **Et aussi...**

- [Délivrance, renouvellement et retrait d'une carte bancaire](#)

- [Paiement par carte bancaire](#)

- [Fraude à la carte bancaire](#)

### **Pour en savoir plus**

- [Utilisation d'une carte bancaire](#)

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

- [La fraude à la carte bancaire : quelles précautions prendre et comment réagir ?](#)

Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

- [Carte de retrait](#)

Source : La finance pour tous

### **Où s'informer ?**

- [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

- [Banque de France Particuliers](#)

### **Textes de référence**

- [Code monétaire et financier : article D312-5](#)

Liste des services bancaires de base



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)